

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 29 mars 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 13), Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mme Sylvie CONSTANS MARTIN.
Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr Laurent BERNARD.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.
Mr Alain MAYODON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie CONSTANS MARTIN.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 4 16

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

OBJET : COMMUNE – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP).

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs aux travaux à caractère pluriannuel.

Le conseil municipal a adopté, par délibération N° 2023 / 028 du 5 avril 2023, le principe de la création d'AP/CP pour les opérations de travaux liés à l'aménagement du cœur de ville et à l'aménagement du terrain d'Entresserres.

Une troisième AP/CP a été adoptée par la délibération N° 2023 9 4 du 28 septembre 2023 pour les travaux de réaménagement du Parc d'Espagne.

A l'issue de l'année 2023, Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement afin de s'adapter à l'avancée des projets et aux facturations des travaux faits.



Ainsi, il est proposé les actualisations ci-dessous des crédits de paiement et la prolongation d'une année de l'autorisation de programme.

Le démarrage des travaux d'aménagement du cœur de ville a été retardé et sera concentré sur l'année 2024. De plus l'enveloppe globale est revue à la hausse pour intégrer de nouveaux éléments chiffrés et des actualisations de prix des marchés à venir. Ils seront répartis de la manière suivante :

Opération	AP	CP			
		2023	2024	2025	2026
Aménagement coeur de ville	3 500 000	327 760,12	2 200 000	600 000	372 239,88

Pour l'aménagement du terrain d'Entresserres, les travaux n'ont pas commencé et sont reportés à l'année 2025. L'autorisation de programme est prolongée d'une année.

Opération	AP	CP		
		2023	2024	2025
Aménagement du terrain d'Entresserres	1 310 000	0	0	1 310 000

Les travaux de réaménagement du Parc d'Espagne ont été commencés et seront répartis sur les années 2024 et 2025. Les marchés sont quasiment tous attribués, ce qui demande de revoir à la hausse les montants estimés. La nouvelle enveloppe de l'AP est portée à 1 635 000 €. La répartition des crédits de paiement est modifiée de la manière suivante :

Opération	AP	CP		
		2023	2024	2025
Réaménagement du Parc d'Espagne	1 635 000	0	1 300 000	335 000

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'actualisation des crédits de paiement et de l'autorisation de programme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE l'actualisation des crédits de paiement et l'autorisation de programme ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 15 avril 2024

Le Maire
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance
Sylvie CONSTANS MARTIN

